

# Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



## **PERTHES-EN-GÂTINAIS**

Entités paysagères :

- Plaine de Bière
- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri



# L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

**L'ensemble des points d'observation (environ 200)** a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



## Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



## Bornes de l'observatoire : VALORISATION

### Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

### Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



## Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

## INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional  
du Gâtinais français  
**Cathy Bos**,  
Chargée de mission  
Architecture et Paysage  
01 64 98 23 38  
c.bos@parc-gatinais-  
français.fr





Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 1PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 667402 ; Y : 6821242)

Dates des clichés disponibles : été 2003, mars 2009, avril 2009, août 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

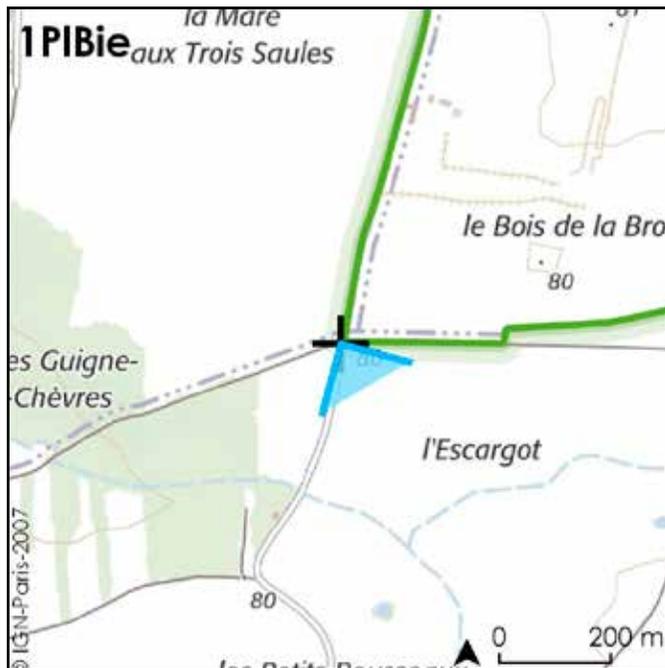
Les grands horizons cultivés.



Été 2003



Avril 2009



## LOCALISATION

Voie communale en venant de Perthes et en direction d'Orgenoy, sur la gauche au niveau du chemin rural situé après le bois.

## OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de la vocation agricole des terres.



Juillet 2012

Mai 2015



Mai 2018



Mai 2020





Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 4PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 667153 ; Y : 6819143)

Dates des clichés disponibles : 2003, mars 2009, avril 2009, juillet 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

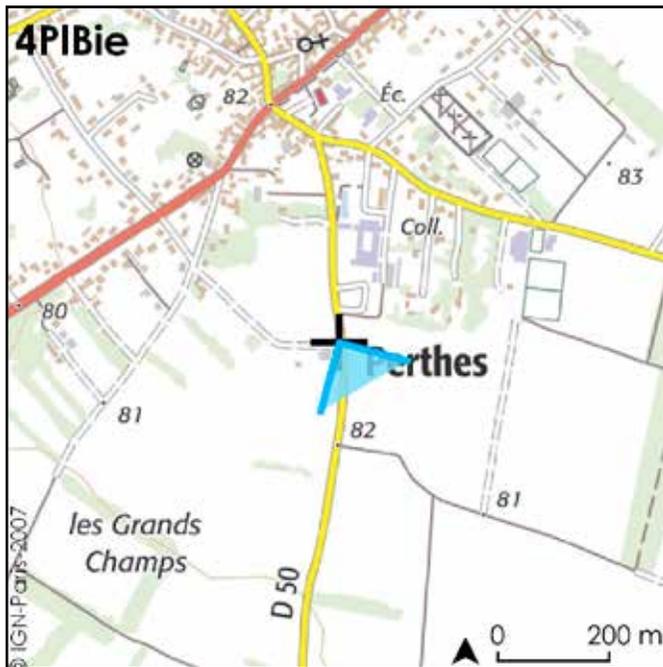
Plaine ouverte et vision lointaine au sud de Perthes.



2003



Avril 2009



## LOCALISATION

En sortant de Perthes sur la D50, juste après avoir dépassé le collège, au niveau du chemin rural sur la droite.

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller au maintien de la diversité des paysages entre boisements, grandes cultures et maraîchage.



Juillet 2010

Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016





Mai 2018



Mai 2020



Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 9PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 668805 ; Y : 6821245)

Dates des clichés disponibles : 2003, avril 2009, août 2010, octobre 2011, mai 2012, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

La ferme de Mémorant accolée à son parc.



2003



Avril 2009



## LOCALISATION

Sur la D372 en direction de Perthes, juste avant la limite communale, sur la droite.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Villiers-en-Bière, mais dont l'objectif de veille concerne la commune de Perthes-en-Gâtinais.

Suivre l'évolution de la perception de la ferme de Mémorant, et plus généralement du Domaine de Mémorant.



Août 2010

Octobre 2011



Mai 2012



Mai 2015





Mai 2018



Mai 2020



Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 15PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 667106 ; Y : 6819682)

Dates des clichés disponibles : 2003, mars 2009, avril 2009, juillet 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

Cœur de Perthes-en-Gâtinais.



2003



Mars 2009



## LOCALISATION

Au niveau de la place de l'Église.

## OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir l'ambiance rurale du cœur de village.



Juillet 2010



Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016



Mai 2018



-17- Mai 2020



Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 32PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 667109 ; Y : 6818393)

Dates des clichés disponibles : 2003, mars 2009, avril 2009, juillet 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, août 2018, mai 2020

Effet de coupure de la D637 et impact de la passerelle de Fleury.



2003



Mars 2009



## LOCALISATION

RD50 de Perthes à Fleury, juste avant le franchissement de la RN37, sur la gauche.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Perthes-en-Gâtinais, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Fleury-en-Bière.

Veiller à la qualité paysagère de cet espace de transition, susceptible d'évoluer avec de futurs projets routiers.



Juillet 2010



Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016



Août 2018



-20- Mai 2020



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 23VETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 666122 ; Y : 6821164)

Dates des clichés disponibles : juillet 2002, juillet 2005, avril 2009,  
novembre 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

Coupure naturelle entre le hameau de La Planche et Saint-Sauveur-sur-École.



Juillet 2002



Juillet 2005



## LOCALISATION

D24, à la sortie du hameau La Planche en direction des Etreilles, dans le virage sur la gauche.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Perthes-en-Gâtinais, mais dont l'objectif de veille concerne la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Préserver la coupure entre les deux villages, limiter l'étalement pavillonnaire.



Novembre 2010



Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016



Mai 2018



Mai 2020



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 24VETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 665203 ; Y : 6820577)

Dates des clichés disponibles : juillet 2005, novembre 2010,  
mars 2011, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

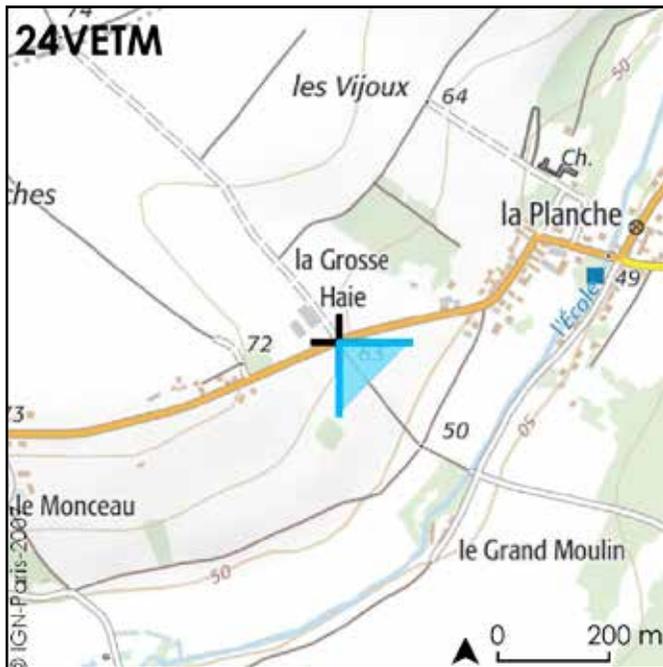
Lit surélevé de l'École en amont du hameau de La Planche.



Juillet 2005



Novembre 2010



## LOCALISATION

RD24, à la sortie du hameau La Planche en direction du Monceau, au niveau du chemin rural sur la gauche.

## OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir la qualité des lisières boisées, notamment en limitant la progression de l'urbanisation.



Mars 2011



Juillet 2012



Mars 2015



Octobre 2016



Mars 2018



Mai 2020



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 26aVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 664535 ; Y : 6820236)

Dates des clichés disponibles : juillet 2002, avril 2009, novembre 2010,  
mars 2011, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

Perception de la rivière grâce à la ripisylve.



Juillet 2002



Avril 2009





Mars 2011



Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016



Mai 2018



Mai 2020



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 27VETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 664813 ; Y : 6819961)

Dates des clichés disponibles : juillet 2002, décembre 2005, octobre 2008, avril 2009, novembre 2010, juillet 2012, mai 2015, octobre 2016, mai 2018, mai 2020

Secteur de confluence entre École et Rebais.



Juillet 2002



Décembre 2005



## LOCALISATION

Lieu-dit Le Petit Moulin, à la sortie du pont, sur la droite en allant vers Perthes.

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité paysagère de ce secteur de confluence lors d'un réaménagement éventuel.



Octobre 2008



Avril 2009



Novembre 2010



Juillet 2012



Mai 2015



Octobre 2016

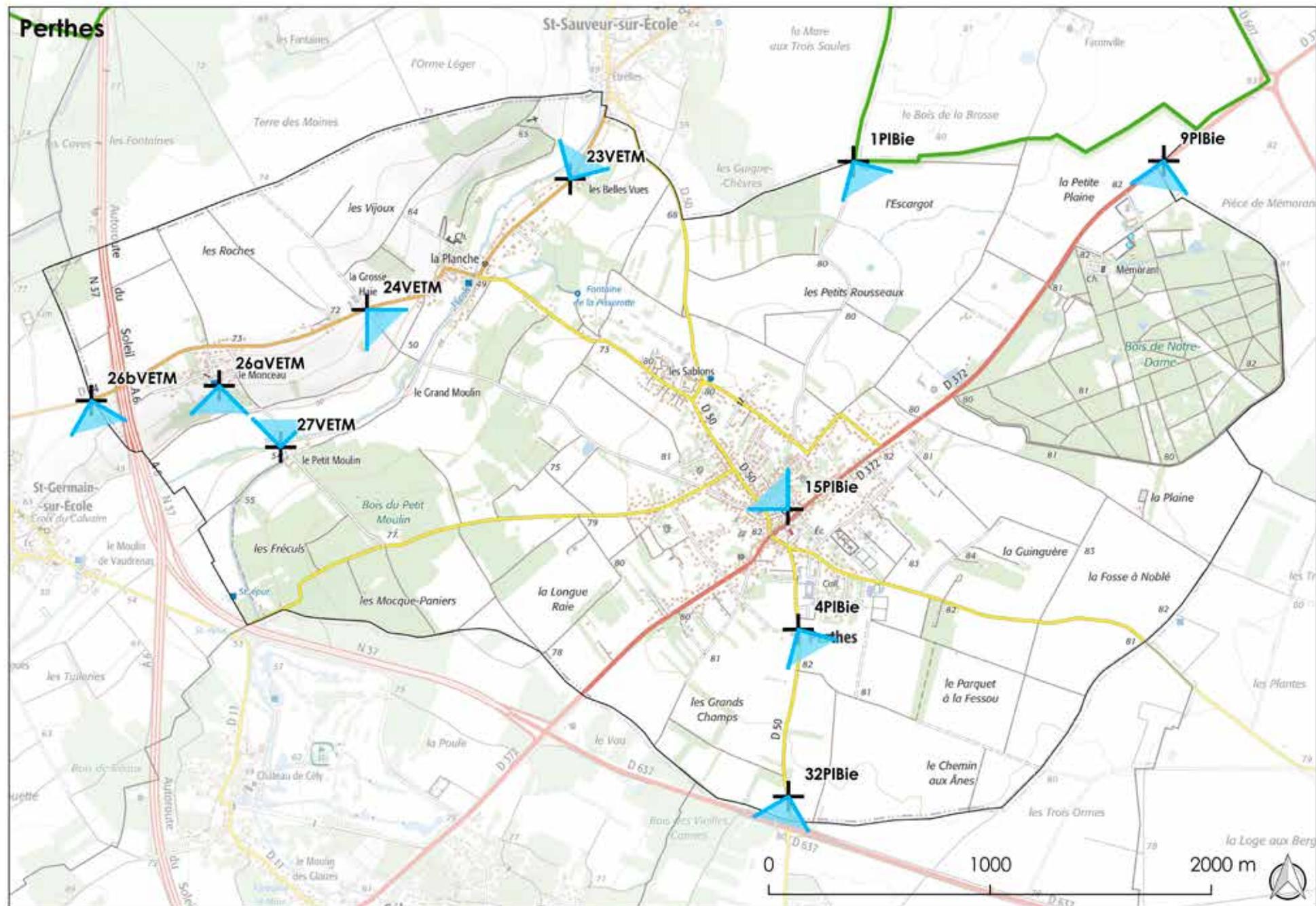


Mai 2018



Mai 2020

# CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.

# Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

**Maison du Parc**

20 boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Millly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr  
www.parc-gatinais-francais.fr

